

## **AVIS PUBLIC**

## AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 458-24 SUR L'ÉPANDAGE DURANT CERTAINS JOURS

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule :

Qu'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement # 458-24 fût fait lors de la séance ordinaire 5 février 2024, à l'effet que le conseil adoptera à une séance subséquente le règlement # 458-24 sur l'épandage durant certains jours. L'adoption du règlement est prévue à la séance extraordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

**Date :** Mercredi le 28 février 2024

**Heure:** 19 h 00

**Lieu:** Salle J. Edouard Baril,

215, rue Lessard, Sainte-Ursule (Qc), J0K 3M0

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024-02-07)

<u>Guylains St-Louis</u>
Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière

Tél.: 819-228-4345 Fax.: 819-228-8326 www.sainte-ursule.ca



## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

## AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 458-24 SUR L'ÉPANDAGE DURANT CERTAINS JOURS

Je soussignée, Guylaine St-Louis, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

• À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 7 février 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

Guylaine St-Louis

Directrice générale et Greffière-trésorière

Tél.: 819-228-4345 Fax.: 819-228-8326 www.sainte-ursule.ca